

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **11 avril 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_023 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS COMMUNAUTAIRES - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame Maryline MONTEILLET

A travers sa compétence Tourisme, le Budget Principal de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) contribue au financement du Budget Annexe des Campings Communautaires dans le but de favoriser le développement touristique sur le territoire de la CABA.

Ce soutien se justifie afin de pratiquer des tarifs adaptés à la clientèle, d'organiser des animations à même de favoriser la fidélisation des usagers et la découverte par ceux-ci de l'ensemble du territoire communautaire, de mettre en place une sécurité renforcée durant le Festival Éclat, d'assurer une période d'ouverture des 3 sites excédant sensiblement la seule saison estivale.

Le chiffre d'affaires global réalisé en 2023 par les campings communautaires est en augmentation par rapport à 2022 (+34%) essentiellement grâce à l'ouverture du camping de l'Ombrade après sa rénovation. La programmation du Festival Éclat a permis de retrouver un bon taux de remplissage sur cette période.

Pour 2024, la fréquentation est encore espérée à la hausse avec l'effet année pleine de l'ouverture du camping de l'Ombrade et la location des HLL. Cependant, les charges de fonctionnement seront en hausse car le choix a été fait de recourir à de la location pour le remplacement des mobil-homes du camping de la Cère.

Il apparaît nécessaire de maintenir la subvention de fonctionnement allouée à ce secteur à son niveau de 2023 afin de reconstituer un fonds de roulement plus satisfaisant.

A travers la présente délibération, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser, pour ces motifs, le versement au titre de l'exercice 2024, d'une participation du Budget Principal au fonctionnement du Budget Annexe des Campings, dont le montant est fixé au maximum à 100 000 €. Ce montant pourra être ajusté à la baisse par l'ordonnateur, notamment en cas de recettes commerciales supérieures aux prévisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, dans les conditions et pour les motifs exposés au présent rapport, le versement depuis le Budget Principal vers le Budget Annexe des Campings d'une participation de fonctionnement d'un montant maximal de 100 000 € au titre de l'exercice 2024 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération, les crédits nécessaires étant inscrits respectivement aux comptes 65736221, fonction 633, du Budget Principal.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.